

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCan) a besoin de mettre au point une technologie de séparation et de récupération du lithium basée sur une plateforme d'accélération des matériaux qui permet de récupérer et de convertir le lithium des flux de déchets de recyclage des batteries en carbonate de lithium de qualité batterie.

Les travaux comprendront les éléments suivants :

- 1) Adapter une plateforme automatisée existante pour permettre le contrôle autonome :
 - a) des conditions de traitement;
 - b) des concentrations de saumure.
- 2) Mener des expériences et évaluer l'efficacité de la formation de carbonate de lithium et la pureté du produit par rapport au carbonate de lithium de qualité batterie, tel que déterminé par les normes ISO émergentes de lithium de qualité batterie (pureté minimale ~99,9 %).
- 3) Élaborer et mettre en œuvre un cadre de représentation et de partage des données.
- 4) Transférer les connaissances pour permettre au personnel de RNCan de construire un système automatisé semblable dans son installation.

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- a) Le fournisseur possède une plateforme active pour l'extraction de saumures contenant du lithium qui peut être facilement automatisée pour explorer les effets de la chimie de la saumure sur la pureté du carbonate de lithium au moyen de techniques automatisées de caractérisation directe et indirecte.
- b) Le fournisseur doit avoir de l'expérience dans un projet pilote pluriannuel d'extraction de lithium à partir de saumures au lithium d'une pureté de carbonate de lithium > 99,7 % dans un seul processus intégré au cours des cinq (5) dernières années.
- c) Le fournisseur doit démontrer au moins trois (3) ans d'expérience dans le développement de plateformes d'accélération des matériaux au cours des cinq (5) dernières années.
- d) Le fournisseur doit démontrer qu'il a au moins huit (8) ans d'expérience des plateformes de construction pour automatiser et intégrer la synthèse et la caractérisation chimiques au cours des douze (12) dernières années.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s):

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d) - une seule personne est capable d'exécuter le marché.

Le fournisseur proposé, Telescope Innovations est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de:

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

8. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

9. Période du contrat proposé ou date de livraison

La période du contrat proposé est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2024.

10. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 275 000 \$ (TPS/TVH en sus).

11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Telescope Innovations (anciennement "Culmina Ventures Corp.")
1600 – 609, rue Granville C.P. 10068
Pacific Centre Vancouver, C.-B
V7Y 1C3

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

13. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 9 août 2022 à 14 h (HAE).

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

14. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Caroline Roberge
Agente principale d'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 10380
Quebec, QC G1V 4C7
418 572-7693
caroline.roberge@nrcan-rncan.gc.ca